

18 avril 2011

Maître,

La situation actuelle de la Grande Loge Nationale Française, que vous ne pouvez ignorer, est catastrophique.

La lecture de nos statuts et règlements a conduit l'ensemble des Frères de la Loge que je dirige, à considérer que la démission de la Présidence de François STIFANI, valait ipso facto, démission de la Grande Maîtrise, fonctions indissociables. Nous constatons donc la vacance de la chaire de Grand Maître.

Par conséquent, nous ne reconnaissons plus l'autorité de François STIFANI et conformément au jugement du tribunal de Grande Instance de Paris en date du 7 décembre 2010, nous nous plaçons sous votre seule autorité, administrative, en votre qualité d'administrateur ad hoc.

De cela il découle :

- premièrement, que nous ne reconnaissons plus à une quelconque autorité actuelle de la G.L.N.F. l'autorité nécessaire et suffisante pour assumer autre chose, que la gestion des affaires courantes;
- deuxièmement, que conformément au jugement ci-dessus désigné, nous attendons de votre part que vous organisiez ou fassiez organiser, dans les plus brefs délais, et dans le respect des textes, un Souverain Grand Comité puis une Assemblée Générale. Ainsi un nouveau grand Maître pourra émaner du Souverain Grand Comité, dans sa composition antérieure, son élection étant ratifiée par l'Assemblée Générale.
- troisièmement, qu'afin de garantir la poursuite de notre œuvre spirituelle traditionnelle, seule raison d'être de la G.L.N.F., en qualité de Vénérable Maître dûment élu et installé, seul garant de la transmission initiatique au sein de la Loge, je poursuivrai, avec mon collègue d'officiers, le travail spirituel conformément aux Lands Marks et à la règle en 12 points.
- quatrièmement, que nous suspendons temporairement toute démarche administrative en vue des initiations, jusqu'à ce que nous ayons la certitude que notre institution revienne dans le droit chemin des principes intangibles de la Franc Maçonnerie Universelle et ne soit plus susceptible d'irrégularité.

Je me dois de préciser que nous considérons inenvisageable que les membres de la gouvernance en place jusqu'à ce jour puissent, d'une quelconque manière, participer au devenir de notre Obédience. Seule une structure établie après les deux réunions attendues, aura la légitimité nécessaire et suffisante pour mettre en place une gouvernance temporaire en charge de la réforme de nos statuts et règlements et à même de gérer, dans la sérénité, l'Obédience.

J'adresse la présente, pour information, au Grand Maître Provincial de Septimanie, province dont relève ma Loge.

Veillez croire, cher Maître, à l'assurance de ma haute considération.

Le Vénérable Maître